

Procès-verbal n°28 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	24/02/23
À :	10h Dématérialisée
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Martine JOLY, Nadine GRECO Mrs Daniel OLIVET, Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Sauveur ROMAGNOLE
Absent excusé :	Mme Fatiha BADAOU

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 27 de la réunion du 16/02/2023.

Championnat U12/U13

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

Retour CSR

Dossier n°2022/2023-CSR-0201 Match n° 25502437 : O. ALES 1 – ES BARJAC 1 du 28/01/2023

Dit match perdu par pénalité à ES BARJAC 1 pour en reporter le bénéfice à O. ALES 1, Dit score à homologuer.
O ALES 1 trois (3) – ES BARJAC 1 zéro (0)

Dossier n°2022/2023-CSR-0213 Match n° 25502596 : O FOURQUES 1 – RC SAUVETERRE 1 du 11/02/2023

Forfait de OL FOURQUES 1 30€ -1Pt au classement

Dossier n°2022/2023-CSR-0214 Match n° 25502138 : STO AIMARGUES 1 – VESTRIC US 1 du 11/02/2023

Forfait du STO AIMARGUES 1 30€ -1 Pt au classement



LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION"

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

Absence/Non utilisation de la FMI

Date	Compétition	Match	N° match	Décision	Motif
11.02.23	U12 D1 B	US Regordane 15 / O Uzès EP Uzès	2550339	Amende : 100 € Club : US Regordane N° 563664	1/Feuille Papier 2/ Aucune explication 3/ Non-utilisation FMI

Foot Animation - U10 à U10/U11

ATTENTION : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - Chapitre 4 RG du District.

Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District) **10 €/ Infraction**

Non respect de la catégorie d'âge **30 €/ Infraction**

Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District) **25 €/ Infraction**

**Les clubs qui veulent inscrire leur équipe U10 ou U10/U11 en ELITE :
DATE LIMITE VENDREDI 11 MARS**

Début Rotation 6 SAMEDI 25 MARS U10 et U10/U11

Foot Animation - U6 à U8/U9

ATTENTION : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - Chapitre 4 RG du District.

Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District) **10 €/ Infraction**

Non respect de la catégorie d'âge **30 €/ Infraction**

Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District) **25 €/ Infraction**

Début Rotation 4 SAMEDI 11 MARS U6 à U8/U9



Foot Animation - FEMININES

FESTIVAL PITCH Féminines Finale Départementale

Mercredi 29 Mars à partir de **13h30 précise** à Ste Anastasie : Ales - Langlade – N Métropole - Marguerittes

Les convocations seront envoyées 1 semaine avant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Martine JOLY

